de la V/8e, le parcours des quais de la gare de Lille et serra la main des hommes restés au travail, en les félicitant ainsi :

« C'est bien, mon ami, vous êtes des nôtres. Nous nous en souviendrons.

Les fautes de goût, en public, et cette inhabile volonté de fractionnement d'un personnel qui doit être uni, pouvaient s'excuser de la part de gens fatigués par cette dure période.

Ceux qui ont tendu leur manche au brassard et ceux qui l'ont refusé sont maintenant remis au même uniforme. Cependant l'apparence est que la distinction se poursuit et que l'on maintient les brassards en esprit, et sur dossiers. Mais dans ce soir de séparation, où prenez-vous l'assurance que c'est le parti que vous souhaitez qui grandira. Et lequel sera plus puissant, de l'intérêt de se trouver parmi ceux que la faveur récompense ou de l'honneur de s'éloigner d'eux ?

Votre autorité est maintenant sauve. La magnanimité ne pourrait que l'accroître.

Ce n'est pas par la contrainte de la force ou de la misère sur quelques individus que l'évolution économique sera détournée. L'amélioration du sort des travailleurs du chemin de fer, recherchée par la grève, s'achèvera par l'automatisme des circonstances. Votre recrutemnt devient difficile. On entrait à la Compagnie pour la retraite. Cela faisait accepter un salaire inférieur à celui de l'industrie. Mais voici que les retraites ouvrières apparaissent. On n'aura plus cette raison de s'employer chez vous.

L'application des lois ouvrières dans l'industrie, garantissant le repos hebdomadaire, la réglementation surveillée du travail, tiennent éloignés du rail les jeunes ouvriers. Vous leur offrez un travail dépourvu de ces avantages et aggravé par le service de nuit.

Tout cela se sait. Dans une ville du Nord de vingt mille habitants, le député apostillait en 1906, deux cents demandes d'entrée à la Compagnie ; il n'en signe plus aujourd'hui que trente dans la même période d'un an.

Les jeunes gens disent :

« Au chemin de fer, on est esclave toute sa vie ».

L'industrie paie mieux et les laisse libres le dimanche.

Ne gâtez pas davantage votre métier par la réputation d'une discipline de commandement pur. Aujourd'hui que les hommes pensent, la supériorité du recrutement est aux industriels qui sauront en tenir compte.

Quant à supposer que vous créerez artificiellement une psychologie ouvrière propre au chemin de fer, et décalée de cinquante ans sur le courant actuel des idées du travail, ayez la sagesse de ne pas vous confier à cette erreur.

La vie vous joue ; voyez cet exemple : parmi les grévistes renvoyés de vos ateliers d'Hellemmes, huit furent immédiatement embauchés par une entreprise métallurgique des environs de Lille. Par contre, partirent de cette entreprise pour les ateliers d'Hellemmes huit ouvriers qui, pour des raisons de métier, ou par besoin de changement, cédaient la place.

Ces huit ouvriers s'étaient, pendant la grève, postés aux passages à niveau, pour injurier les mécaniciens de passage, ce que les grévistes d'Hellemmes n'avaient pas fait. Vous auriez donc moins perdu, pour ce qui vous intéresse, à garder vos gens.

L'industriel qui les a embauchés ne s'est pas embarrassé de cet inutile triage d'hommes que l'expérience a condamné. Il a trouvé de bons ouvriers et, content par là.

Les Compagnies de mines ne pratiquent plus depuis longtemps ce grattage du personnel, aux rentrées après grèves. Elles savent le danger de l'éternité du débat ainsi créé.

Il y a là de notables exemples. Nous voulions vous demander d'y réfléchir. La France aurait le devoir de vous les prescrire. Et le droit.

Pierre HAMP.

Groupe Socialiste au Parlement

REUNION DU 16 DECEMBRE 1910

Président : Nectoux.

Présents : Albert Poulain, Albert Thomas, Barthe, Betoulle, Bouisson, Bouveri, Bouhey-Allex, Briquet, Cabrol, Camelle, Colly, Compère-Morel, Dejeante, Delory, de la Porte, Dubled, Dumas Charles, Ellen Prévost, Emile Dumas, Faure, Fourment, Ghesquière, Goniaux, Goude, Groussier, Guesde, Jaurès, Lauche, Lavaud, Lecointe, Lhoste, Manus, Mariettou, Mauger, Mistral, Myrens, Nectoux, Nicolas, Raffin-Dugens, Reboul, Roblin, Rouger, Sembat, Sixte-Quenin, Thivrier, Vaillant, Veber, Vigne, Willm.

Les citoyens Dubreuilh, Camélinat, Renaudel, et la citoyenne Roussel assistent à la réunion.

Condoléances

Betoulle communique au Groupe une lettre du citoyen Alexandre Blanc, ancien député, faisant part du décès de son père.

Le Groupe charge le secrétariat d'adresser à Blanc l'expression de ses sentiments de condoléance.

Pour les marins

Sur la proposition de Vaillant, le Groupe décide de déposer un amendement aux rapports faits par M. Le Bail pour la révision de la loi du 17 avril 1907, à l'effet de maintenir aux marins les garanties d'hygiène, de sécurité, de conditions du travail qui leur ont été données par cette loi.

Pour la naturalisation des étrangers

Guesde, au nom du Groupe déposera une proposition de loi accordant la naturalisation des étrangers résidant depuis un certain nombre d'années en France.

Pour les chauffeurs-mécaniciens de l'industrie

Le citoyen Vaillant transmet une lettre du 12 décembre 1910 de la Fédération des chauffeurs, conducteurs, mécaniciens, électriciens demandant au Groupe de reprendre le rapport fait à la dernière législature par M. Charonnat et concernant la réglementation de la profession de chauffeur-mécanicien dans l'industrie. La Fédération demande au Groupe d'insister pour l'audition, à cet égard, de ses délégués par la Commission du travail et de faire tous ses efforts pour faire au plus tôt discuter et adopter par la Chambre les conclusions du rapport.

Pour les ouvriers et domestiques de ferme

Le citoyen Mauger déposera au nom du Groupe, au ministère de l'Agriculture, le projet de résolution suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à donner les instructions nécessaires pour que les programmes des concours généraux et départementaux subventionnés par l'Etat contiennent toujours des clauses spécifiant que pour l'attribution des prix et primes, il sera donné une très large part aux efforts faits par les propriétaires, fermiers et métayers en vue d'assurer à leurs ouvriers, à leurs domestiques de ferme de meilleures conditions d'hygiène, de sécurité, de couchage et de réglementation du travail. »

Les fournitures scolaires dans les écoles publiques

Goniaux, au nom du Groupe, déposera un article additionnel à la loi de finances, ainsi conçu :

« Les fournitures classiques nécessaires aux enfants fréquentant les écoles publiques sont à la charge obligatoire de la commune. »

Propositions

Briquet est autorisé à déposer au nom du Groupe une proposition de loi tendant à modifier la procédure des flagrants délits, afin d'assurer le droit de défense des prévenus.

La séance est levée à midi 20.

Le Secrétariat :
AUBRIOT, BETOULLE, DEJEANTE, DE LA PORTE.

Les petits Scandales de l'Administration

Le Moyen de posséder un Hôtel confortable et à bon Marché

Un incident soulevé vendredi à la tribune du Conseil municipal par M. Grébauval est venu nous fournir une nouvelle preuve de la déplorable façon dont l'administration préfectorale gère le domaine parisien.

M. de Selves répète dans tous ses discours qu'il n'a qu'un souci, celui de défendre les intérêts de la Ville. Si, à force de l'entendre, quelques naïfs étaient tentés de le croire, voilà un fait qui suffirait à les éclairer.

On sait que la Ville, pour favoriser les sociétés d'habitations à bon marché qui prennent l'engagement de faire de grosses réductions de loyer, leur concède, à des conditions très avantageuses les terrains municipaux. En dehors des associations poursuivant un but réellement philanthropique, de nombreuses sociétés capitalistes ont emprunté la commode étiquette pour réaliser d'excellentes affaires. Mais il y a mieux. Ce sont parfois des particuliers qui, pour devenir propriétaires d'une maison confortable et économique, sollicitent, au nom d'une imaginaire « société d'habitations à bon marché », un terrain au rabais.

Comme président de la 2e Commission, M. Grébauval a été récemment saisi d'un mémoire préfectoral portant comme titre « Vente au profit de la société de constructions à bon marché l'*Habitation Moderne*, d'un terrain communal, boulevard Victor ».

Des plans sont obligatoirement joints à ce genre de dossiers. M. Grébauval eut la déplorable curiosité de les ouvrir. Avec stupeur, il dut constater que le projet d'habitations était tout bonnement un *petit hôtel particulier avec bow-window et terrasse, entouré d'un parc.*

Dès lors, il devenait intéressant de découvrir la personne qui se cachait derrière cette société l'*Habitation Moderne* pour obtenir à bon prix un terrain communal. Le président de la 2e Commission, allant de surprise en surprise, constatait bientôt que l'auteur du subterfuge était un employé de la Ville, qui plus est, un radical influent du 15e et grand électeur de M. Chautard !

L'affaire est amusante, d'autant plus qu'elle a été dévoilée à temps et que le préfet de la Seine, très gêné de l'incident, dût monter à la tribune et demander que le dossier lui fût renvoyé pour examen personnel.

Elle n'en reste pas moins fort significative et explique à merveille comment les terrains communaux disparaissent et pourquoi les recettes de la Ville baissent.

A propos de cet incident, M. Evain vint déclarer que certaines sociétés d'habitations à bon marché, après avoir frauduleusement obtenu des terrains de la Ville, distribuaient jusqu'à 7 % d'intérêts à leurs souscripteurs. M. Chérioux donna à son tour cet autre exemple non moins typique, de l'incurie administrative : L'an dernier, sur le même boulevard Victor, un terrain communal a été vendu par le service du domaine à un prix inférieur à la valeur d'une maison qui venait d'y être construite par le service des plantations. Ainsi, au moment de la vente dudit terrain, le service du Domaine ignorait qu'un service voisin l'avait orné d'une maison !

Ce sont là de menus exemples — mais combien significatifs ! — de la façon dont fonctionnent l'extraordinaire administration qui est maîtresse de Paris et que dirige son Incompétence de Selves.

Maurice BERTRE.

AU « BON MARCHÉ »

Dans la maison de Mme Boucicaut, la philanthropie est morte. On révoque des Employés, on surmène le Personnel, on le place sous la surveillance de la police.

Une affiche posée dans Paris par le Syndicat des employés de la région parisienne retient l'attention des passants. Elle est intitulée : « Au Bon Marché ». Elle instruit le public sur les procédés et les coutumes du puissant magasin de nouveautés.

Au Bon Marché. Une réputation de philanthropie auréole le fronton du Grand Bazar et les Parisiens ont encore présentes à l'esprit les munificences de Mme Boucicaut à l'égard de son personnel. Mais depuis la mort de la directrice, les années ont effrité, emporté les institutions charitables qui rendirent la maison fameuse. La quatrième page des journaux peut raconter sa gloire. Voici tout bonnement, tout sincèrement ce qui s'y passe.

Révocations et Retraites

On vient de révoquer un employé. Un employé modèle : quatorze ans et six mois de service. Quelle faute a-t-il commise ? On lui reproche d'avoir écrit un filet dans la *Tribune des Employés*. En réalité, il n'est pas l'auteur de l'article. La copie comparée avec son écriture le démontre. Ça ne fait rien ; une chose est incontestable : il est syndiqué. A la caisse, à la porte le gêneur.

Il y a quelques mois, sans motif, sous un prétexte misérable, on « fendit l'oreille » à un autre syndiqué qui comptait de longs services dans la maison.

Car la maison constitue des retraites à ses vieux employés. Elles s'élevaient autrefois à 1.200 francs ; elles sont maintenant de 600 ou 700 francs versés aux commis qui ont 25 ans de présence et au moins 45 ans d'âge. Oui, mais... si on les casse aux gages avant qu'ils n'aient atteint la limite, on économise la pension promise. Alors, gare à vous, les anciens, les grisonnants ! Craignez la sage administration qui n'éprouve nulle gêne à vous briser, à provoquer votre démission, à vous chercher querelle lorsque l'heure de la retraite est proche.

Garçons, Vendeurs, Comptables

Philanthropie ! Voici Noël, le bon mois des ventes, voici les étrennes. Les garçons chargés de préparer les envois en province commencent leur labeur journalier à six heures et demie et le terminent à dix heures du soir. Les employés du service correspondant terminent à la même heure, mais commencent une heure plus tard. Ainsi, plus d'un millier de travailleurs fournissent treize à quatorze heures de travail. Même durée pour le personnel préposé au service de Paris et de la banlieue.

Le mois de janvier verra la grande exposition de blanc, durant laquelle le labeur se prolongera jusqu'à dix heures et demie et onze heures du soir.

A tour de rôle, pour le service de garde, les garçons veillent jusqu'à minuit.

***

Il en est qui couchent au magasin, nid à poussière et à microbes dans les galeries où toute une foule a défilé durant le jour.

Au second sous-sol, ils vont chercher leur lit et l'installent.

Vers cinq heures du matin : « Debout, là-dedans ! » Ce sont les frotteurs qui viennent en équipes. Ils établissent, pour l'aération, un courant d'air tel que les garçons ont tôt fait de sauter à bas du lit. Finis leur repos et leur nuit.

Ils débutent, ces garçons, à 1.000 francs par an ; après 20 ans de services ils gagneront 1.800 francs. On leur donne en outre le repas. Beaucoup travaillent dans les sous-sols, dans des conditions d'hygiène déplorables. Ici, la lumière électrique brille tout le jour. Certains accomplissent leur besogne au Dépôt Central, au-dessus des machines qui fournissent l'éclairage et le chauffage à tout le bâtiment. La chaleur est alors si intense qu'elle fait fondre le bitume dans lequel s'enfoncent les chaises.

***

Les vendeurs ont la *guelte*, qui complète leur salaire et qui entretient la discorde dans le rayon entre les collègues devenus concurrents, ennemis parfois. Mais les scribes, les comptables à 1.500 francs n'ont pas, eux, de salaire complémentaire.

L'Œil de la Police

Philanthropie ! Le service de la police fonctionne en permanence contre le personnel. Les inspecteurs à cravate blanche surveillent la tenue, les élégances des vendeurs et des vendeuses, d'autres agents épient leur vie privée.

Ils font des enquêtes chez les concierges.

— M. X... a-t-il une liaison ?

Ils suivent dans la rue et jusqu'à leur domicile M. X... et puis Mlle Y... Le mouchardage s'étend, se ramifie. Quand on veut la disgrâce d'un employé, on lui envoie certaines clientes — auxiliaires des inspecteurs — qui ont mission d'irriter le commis, de lui arracher une parole d'impatience.

— Vous vous êtes départi de la politesse que l'on doit au public, madame s'est plainte !

C'est le renvoi sans phrases.

Une société patronale qui porte ce titre délicieux : *l'Œil du maître*, procure aux propriétaires de magasin des agents chargés d'espionner les commis. Par exemple, chaque voiture de livraison est suivie par un vigile à bicyclette chargé d'épier le livreur et de le signaler à son patron s'il « perd du temps ». *L'Œil du maître* sème encore des mouchards dans les rayons.

L'Eveil de la Nouveauté

Limitons-nous. Mentionnons simplement que le salaire de chaque journée de maladie est retenu à l'employé, que s'il est absent un samedi on défalque de ses appointements le gain de deux jours, pratique contraire aux usages du commerce.

La coutume veut que l'employé soit payé intégralement durant la période d'instruction militaire. Au « Bon Marché », on lui alloue une indemnité de 2 fr. par jour à laquelle on ajoute un franc par enfant.

On occupe 1.500 à 2.000 auxiliaires qu'on rémunère à la journée, qu'on renvoie au fur et à mesure de la diminution du travail, salariés révocables du jour au lendemain dont l'emploi permet aux grands magasins de ne point payer tout l'impôt des patentes qui se calcule suivant le nombre d'employés stables titularisés.

Ainsi la philanthropie du « Bon Marché » est bien morte. Une force la remplace, il est vrai : le syndicalisme. Le Syndicat des employés de la région parisienne voit grossir son effectif : il saura obtenir des améliorations autrement durables que celles autrefois consenties par la bienfaisance !

L.-M. BONNEFF.

POUR LA LIBÉRATION DE DURAND

La C. G. T. a fait parvenir au Secrétariat International des Syndicats la circulaire suivante :

Aux centres syndicaux nationaux

Camarades,

Le mouvement syndicaliste français traverse actuellement une période de réaction féroce. C'est par centaines que se comptent les condamnations à la prison qui frappent les militants ouvriers ; parfois même, les mois et les années de prison se sont doublés de la peine infamante de l'interdiction de séjour.

Aujourd'hui, couronnement suprême de cette abominable besogne d'étranglement syndical, le jury de Seine-Inférieure vient de condamner à mort le camarade Durand, secrétaire des Charbonniers du Havre.

C'est en application d'une nouvelle juridiction à l'usage des militants syndicalistes, la complicité morale, que la condamnation a été requise. La preuve péremptoire de l'innocence de Durand a été faite devant les jurés de Rouen, rien n'y a fait ; l'on voulait atteindre le syndicalisme dans la personne du secrétaire d'un syndicat.

Devant cet abominable forfait, la Confédération générale du Travail a décidé de réagir.

Elle va commencer immédiatement une action énergique, d'abord par meetings, pour soulever l'opinion publique, ensuite par l'emploi de la Grève générale, si les gouvernants voulaient appliquer la criminelle sentence de la cour d'assises de Rouen. Dans cette campagne, elle vous demande de l'aider, en joignant votre protestation à la sienne. Elle vous demande d'organiser un ou plusieurs meetings de protestation contre l'œuvre de réaction ouvrière entreprise par le renégat Briand, à la solde de tous les exploiteurs du peuple.

Comme pour Ferrer, camarades, protestons énergiquement contre l'assassinat légal que l'on s'apprête à commettre. Un mouvement d'opinion mondiale peut sauver une innocente victime de la haine de classe.

La Confédération générale du Travail espère que vous saurez en l'occurence accomplir votre devoir, tout votre devoir de solidarité ouvrière.

Pour la Confédération générale du Travail :
Le secrétaire : L. JOUHAUX.

Le camarade Légien, secrétaire international vient de transmettre cette circulaire à tous les secrétariats affiliés en la faisant accompagner des commentaires suivants :

Aux Secrétaires des centres nationaux des Syndicats,

Chers camarades,

La circulaire ci-jointe m'a été adressée par le centre national des syndicats de la France, me priant de la faire transmettre aux centres affiliés.

Cet événement de Rouen est de telle importance et d'une telle portée pour le mouvement syndical du monde entier que la demande de la C. G. T. est bien justifiée. Il s'y agit du secrétaire d'un syndicat, qui avait invité ses camarades à continuer une lutte industrielle, et qui pour cela fut condamné à mort, parce qu'on le jugeait responsable d'un crime commis pendant la grève, sans qu'il y eût la moindre relation avec ce crime.

Il paraît que de pareilles mesures contre le mouvement ouvrier sont projetées dans d'autres pays ; aussi est-il d'autant plus nécessaire que les organisations syndicales de tous les pays se préoccupent de cet attentat contre la classe ouvrière.

Il serait utile que les centres affiliés envoient directement des rapports sur les meetings de protestation qui ont eu lieu, à la C. G. T. française, ou qu'ils y adressent, au moins, une protestation formelle et une déclaration de sympathie dans cette lutte.

Avec salutations fraternelles.

Carl LEGIEN.

La Fédération anglaise des typographes vient d'adresser au consul français à Londres et à notre ministre de l'Intérieur, un ordre du jour de protestation contre la condamnation de Durand.

Liste des organisations nous ayant adressé des ordres du jour de protestation contre l'abominable verdict de haine et de provocation prononcé contre le citoyen Durand, parce que secrétaire du syndicat des ouvriers charbonniers du Havre.

Groupe savoisien à Paris ; Chambre syndicale ouvrière de la Boucherie parisienne ; Section socialiste de Varennes-sur-Allier ; Section socialiste de Bois-Colombes ; Facteurs en pianos ; Groupe socialiste de Montargis-Chalette ; Syndicat des ouvriers du Transport de Liège et environs ; Chambre syndicale de la Sculpture Paris ; Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers parisiens ; Syndicat central des Travailleurs municipaux et départementaux de la Seine ; Syndicat des ouvriers en tapisserie d'art d'Aubusson ; Parti socialiste et Union des Syndicats de l'Isère ; Groupe socialiste de Gex ; Bourse du Travail de Nevers ; Bourse du Travail d'Agde ;

Les coopérateurs de l'Egalitaire à Paris ; Union syndicale des Travailleurs gaziers de la Seine ; Syndicat des Zingueurs, Plombiers de Lyon et banlieue ; le Syndicat des métiers de Seraing (Belgique) ; Chambre syndicale des ouvriers mineurs de Montvicq (Allier) ; Syndicat des Cuirs et Peaux de la Seine ; Groupe socialiste d'Oyonnax ; Groupe socialiste d'Hyères ; Chambre syndicale des ouvriers tourneurs, repousseurs de la Seine ; Syndicat des ouvriers mouleurs, fondeurs et similaires de Fréteval ; Chambre syndicale des mineurs du Puits Bivers à Gardenne.

(*A suivre.*)

BAGNES D'AFRIQUE
PAR A. CIEVERS

Pièce en 1 acte. — Quatre personnages (hommes)

En vente à la « Librairie de l'*Humanité*, 16, rue du Croissant, l'exemplaire fo 0 fr. 80.

La fureur des Fleuves et des Océans

UN VILLAGE SOUS UN RAZ DE MARÉE

Comme il ne pleut plus ou tout au moins que les averses sont moins fréquentes, la Seine, par esprit de contradiction, continue son mouvement ascentionnel.

En vingt-quatre heures le niveau a monté de 40 centimètres et l'on prévoit encore une hausse de 30 centimètres avant demain matin.

Les nouvelles reçues des stations situées en amont annoncent que tous les affluents de la Seine sont eux aussi en hausse, notamment le Grand-Morin, qui en une journée a augmenté d'un mètre.

DANS LE RHONE

Recrudescence des inondations

La situation dans le bassin du Rhône s'était améliorée, il y a trois jours elle est redevenue mauvaise par suite de la nouvelle chute de pluies.

A Saint-Quentin-sur-Isère, l'Isère a repris son mouvement ascensionnel, inondant la plaine qui avait été ravagée en juin dernier. La route est impraticable et toutes les communications sont interrompues. C'est la cinquième fois que la rivière envahit la même région. Les cultivateurs sont dans une situation lamentable, et se voient obligés de quitter leurs demeures.

Des immeubles s'effondrent

Dans l'Ardèche on signale partout des glissement de terrains.

Plusieurs maisons se sont écroulées.

Une maison s'est effondrée et obstrue la route.

Deux personnes qui se trouvaient au deuxième étage de la maison ont été prises sous les décombres. Leur état est très grave.

On mande d'Avignon qu'on a retrouvé le cadavre du garde-chasse Roudil, qui se noya en même temps que son maître, le baron du Laurens.

LA TEMPÊTE EN BRETAGNE

Dans les régions bretonnes, les inondations et la tempête continuent à sévir avec violence.

Un raz de marée a envahi le bourg de Saint-Guénolé, à la pointe de Penmarch. La mer, qui recouvre les rues, bloque les habitants dans leurs maisons.

De nombreuses épaves viennent s'échouer sur divers points de la côte. Depuis plus de quarante jours les pêcheurs n'ont pu prendre la mer.

Le chômage devient de plus en plus considérable à Lorient et à Hennebont, les usines sont obligées de fermer leurs portes.

A TRAVERS PARIS

Le mystère de la rue de Vanves

Le mystère, ou pour le moins une très grande incertitude, persiste encore au sujet de l'arrestation opérée, avant-hier, sur mandat de M. Ducasse, de Mme Augustine Maurice, souçonnée d'avoir tué son mari, le 2 décembre dernier, alors que sur le moment on avait pensé que M. Maurice s'était suicidé.

Quels motifs ont poussé le juge d'instruction à mettre Mme Maurice sous mandat d'arrêt ?

Des aveux faits par elle, à quelques jours d'intervalle, à des parents, chez qui elle s'était successivement réfugiée, à sa sœur, concierge rue de la Glacière, puis à des cousins, les époux Charpentier, domiciliés rue Mouton-Duvernet.

La propre fille, âgée de 8 ans, de Mme Maurice, hospitalisée chez sa tante, ferait un récit de la mort de son père, accablant pour sa mère.

Enfin, un troisième témoin serait survenu, répétant les aveux de Mme Maurice, et tous ces témoins s'accorderaient pour connaître, dans la vie de la jeune femme, un amant qui aurait poussé celle-ci au meurtre.

Mais ces témoignages de l'inconduite de Mme Maurice sont, paraît-il, controuvés par des témoignages d'égale valeur et qui concluent, au contraire, à la parfaite moralité de la jeune veuve.

Quant à l'intéressée, elle nie le crime et s'en tient toujours à une même version du suicide.

Seule l'instruction, menée avec prudence et ménagement, pourra désormais accabler ou innocenter Mme Maurice.

Entre agents et rôdeurs

Dans la nuit d'hier, entre onze heures et demie et minuit, une vie fusillade de coups de revolver jetait, dans le quartier Montparnasse, un émoi d'autant plus justifié que cet échange de mauvais procédés faillit coûter la vie à un paisible passant.

Un patron de bar expulsa un certain Jean Meunier, 20 ans, sans domicile fixe, et le signala à un agent, nommé Menet. Mais quand celui-ci parut, Meunier tira sur lui, puis s'enfuit, tirant toujours, sans atteindre son poursuivant. Par contre, l'agent, rue Vercingétorix, lui logea une balle en pleine poitrine, et d'autres agents, accourus, s'acharnèrent sur Meunier, qui, déjà à terre, reçut quatre balles de plus. Il est à Cochin, dans un état désespéré.

Au même hôpital, on dut aussi conduire M. Leclercq, qui fut atteint au genou au cours de la fusillade. Il reste à savoir s'il a été blessé par la balle d'un agent ou par une balle de Meunier.

A coups de couteau

La même nuit, à une heure du matin, le gardien de la paix, Paul Assy a été assailli, rue Würtz, par trois individus, qui ont pu prendre la fuite, et partant rester inconnus, après l'avoir frappé de plusieurs coups de couteau. L'agent usa bien de son revolver, mais sans résultat.

L'état du gardien Assy n'est pas grave. Après avoir reçu des soins à Cochin, il a été reconduit à son domicile sur sa demande.

La Faune. — Sous le titre « La Faune », la galerie Bernheim Jeune, 15, rue Richepanse, ouvre aujourd'hui une exposition d'œuvres de Corot, Delacroix, Barye, Courbet, Monet, Sisley, Renoir, Van Gogh, Gauguin, Seurat, Cross, Bonnard, Vuillard, K. X. Roussel, Peské, etc., consacrée aux animaux.

Le suicide d'un fou. — Un nommé Alphonse Pochon, 39 ans, ébéniste, se trouvait la nuit dernière chez Mme Louise Petitpas, 15, rue des Couronnes, quand, pris soudain de folie, il tira un rasoir de sa poche et se mit à se taillader bras et jambes, jetant des lambeaux de chair à travers la Chambre.

Aux cris poussés par Mme Petitpas, un agent monta, mais au moment où il ouvrait la porte, le fou se précipita par la fenêtre. Le malheureux est mort tandis qu'on le transportait dans une pharmacie voisine.

Pauvre gosse. — Un enfant nouveau-né, enveloppé dans des langes et placé dans un panier, a été trouvé derrière la porte de l'immeuble portant le no 72 de la rue de La Mare. Cet enfant, qui paraît en excellent état, a été transporté à la Maternité de l'hôpital Tenon.

Le commissaire de police du quartier a ouvert une enquête, à l'effet de découvrir l'auteur de cet abandon.

Les Cartes Postales de Durand

Nous tenons à la disposition de nos lecteurs les cartes postales avec le portrait de Durand, que nos amis doivent envoyer partout, afin de protester contre la condamnation de l'innocent :

AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
AU PRESIDENT DU CONSEIL
AU MINISTRE DE LA JUSTICE

Ces cartes peuvent être adressées à ces trois personnages sans aucun affranchissement, et elles leur prouveront que nous n'abandonnons pas notre camarade.

Elles feront appel à leur conscience, car il y est dit :

Il faut que ce crime judiciaire soit réparé.

Nous réclamons la revision du monstrueux verdict du jury de la Seine-Inférieure, au nom de l'humanité. Nous demandons la mise en liberté de l'innocent.

Elles sont en vente à la Librairie de l'Humanité, 16, rue du Croissant, aux prix suivants :

La carte, 0 fr. 05 ; les dix, 0 fr. 40 (franco 0 fr. 50) ; les cinquante, 1 fr. 75 (franco 2 fr.) ; le cent, 3 fr. (franco 3 fr. 25) ; le mille, 25 fr. (franco 27 fr.)

(Il n'est pas fait d'expédition au-dessous de 10 cartes).

En signe de protestation, répandez partout, envoyez partout ces cartes postales.

PROCHAINEMENT :
LES MÉMOIRES D'UN SAUVAGE

FEUILLETON DU 19 DECEMBRE 1910 19

LES FIANCÉS DE L'AN II

Par CHARLES MALATO

PREMIÈRE PARTIE
FILS D'ARISTOCRATE

CHAPITRE XII
Trois odyssées
— SUITE —

— ... Et conduite aux Carmes. Je le remercie et m'éloigne rapidement. Mais, depuis la Révolution, on ne se reconnaît plus dans Paris, surtout la nuit, tant on y démolit et rebâtit. Après avoir marché pendant cinq minutes, je me suis tout à coup retrouvé dans la rue Chantereine. Derrière moi, j'entendais le pas cadencé d'une patrouille qui s'approchait et je la vois soudain déboucher, conduite... devinez par qui ? Par l'obligeant voisin qui m'avait renseigné. Mon insistance à frapper à la porte de l'hôtel Beauharnais lui avait paru suspecte et, à peine m'étais-je éloigné, il avait couru prévenir le poste le plus rapproché...

— Aussi, fit le chevalier, vous étiez terriblement imprudent en voulant loger chez une ci-devant épouse d'un homme détenu comme conspirateur.

Cette audace me semblait la meilleure prudence. Je me disais que personne ne serait allé me chercher là... Bref, l'homme en m'apercevant crie : « C'est celui-ci ! » Naturellement, je détale ; l'individu court derrière moi, et les gardes nationaux derrière lui, tous clament : « Arrêtez-le ! » Des fenêtres s'ouvraient ; des bourgeois réveillés apparaissaient effarés ; quelques-uns criaient aussi : « Arrêtez-le ! » Heureusement, j'ai été le plus agible. Je me suis trouvé, à la fin, dans un terrain vague, du côté de la barrière de Clichy. J'y ai dormi et, au petit jour, je suis allé tranquillement à la section de la Montagne — pas mauvaise malgré son nom — recruter les hommes que vous avez vus. Et vous ?

— Moi, répondit de Courlieu, j'ai passé la nuit chez Mlle Lange.

— Je ne vous en demande pas davantage, mon cher chevalier. Votre modestie en souffrirait.

Des Drieux souriait en prononçant ces mots. Il savait que son compagnon n'en était plus à nombrer ses bonnes fortunes.

— Combien vous vous trompez ! répliqua de Courlieu en remplissant de nouveau son verre. J'ai connu autrefois Mlle Lange et, bien qu'elle ait, au début, montré quelque enthousiasme pour la révolution, elle n'a pas tardé au fond de son cœur à la prendre en dégoût. Je savais que personnellement, je pouvais compter sur sa discrétion. Mais, je vous l'avoue, j'espérais mieux encore. Que voulez-vous ! Après une promenade comme celle que nous avons accomplie à quatre pattes dans un souterrain obscur et nauséabond, il était agréable d'évoquer une vision parfumée de beauté et d'amour.

— Mlle Lange est fort belle et je la savais fort amoureuse. J'arrive donc à son hôtel, car elle a un hôtel tout comme Mme de Beauharnais. Je suis reçu malgré l'heure et dans l'état que vous savez. La déesse du lieu m'offre un souper et des effets de rechange, deux choses dont j'avais le plus grand besoin.

— Eh ! mais il me semble que c'était très bien.

— Certainement, bon souper, bon gîte, mais j'espérais le reste. Or savez-vous pour qui a été le reste ?

— Je l'ignore... Peut-être pour le citoyen Barras, que nous avons vu parader à la fête d'aujourd'hui dans son habit vert.

— Pas du tout : Barras encore, je m'en serais consolé, car après tout il est de bonne naissance, ce qui ne nous empêchera pas de le guillotiner avec les autres. Non, mon cher ami, celui qui a eu le reste, c'est un espèce de chanteur et poète vagabond, défroqué par surcroît, du reste bon royaliste, un nommé Ange Pitou, dont la belle Lange paraît toquée.

— Ange et Lange, cela va ensemble, déclara gravement des Drieux.

— Tout de même, n'est-ce pas humiliant de se voir supplanté dans les bonnes grâces d'une femme charmante mais roturière et comédienne par le premier venu, un homme du peuple, un aventurier ? Ah ! les femmes !

. . . .

Pendant que le comte et le chevalier se narraient leurs aventures de la nuit, leur ami du Pahl se trouvait retenu loin d'eux par des événements inattendus.

Après avoir quitté ses compagnons et, dans sa marche rapide, croisé Merlier, le baron s'était dirigé vers la rue Amelot, où la citoyenne Pulchérie Pétussier tenait un établissement d'un genre spécial.

La patronne et l'établissement méritent une description détaillée.

A vingt ans, Pulchérie, née Bidois, était une brune opulente sur le passage de laquelle on pouvait se retourner. Elevée par des parents pauvres mais déshonnêtes, elle apprit d'eux qu'une fille sans avoir doit vivre de sa beauté et que la vertu est bonne à pratiquer quand on possède au moins deux mille livres de rentes.

Aussi, entrée comme aide-cuisinière chez Caron de Beaumarchais, n'avait-elle rien eu de plus pressé que de s'abandonner au premier caprice de son maître qui ne dédaignait pas les passades ancillaires. Promue, plus tard au grade de cuisinière en titre, elle avait su amasser honorablement quelques écus en faisant danser l'anse du panier : une danse qui est de toutes les époques.

En même temps, femme ardente autant que pratique, elle tombait des bras de Beaumarchais à ceux de son secrétaire, puis à ceux du valet de chambre, puis à ceux du cocher et de quelques autres. Le dernier amant antérieur à son mariage fut un palefrenier vigoureux et brutal, mais profondément stupide, qui trouva son maître en sa maîtresse. Il suffit d'un mot de Pulchérie, pour qu'Arsène Pétussier, après l'avoir possédée, l'épousât. Outre son nom harmonieux, il lui apportait deux cents beaux écus, gagnés en revendant, à bas prix, l'avoine des chevaux.

Cette maîtresse femme qui essuyait sans broncher les feux de l'amour et ceux des fourneaux, résolut de faire une révolution dans sa vie : une révolution, la France se faisait bien la sienne ! La rue Amelot possédait alors une grande cour que les gens du quartier appelaient, nom ironique, la cour des Charmes : c'était un recoin fangeux où des loqueteuses affamées se livraient dans l'ombre aux passants pour quelques sous. Au coin de la rue et du passage, s'élevait un vaste local inoccupé, jadis boutique d'un brocanteur. Le 10 juin 1790, jour mémorable dans les annales de sa vie, Pulchérie y entrait comme sous-propriétaire, et en faisait une auberge du plus bas étage.

Ce n'était pas tout. La nouvelle commerçante chassa aussitôt les anciennes habituées de la cour des Charmes, leur signifiant d'avoir à cesser l'exercice à ciel ouvert de leur profession. Puis elle rassembla les plus jeunes, les plus jolies et les attira à son établissement, leur ouvrant généreusement de maigres crédits à la seule condition de partager leurs bénéfices. Quant aux vieilles et aux laides qui persistaient à chercher fortune dans la cour des Charmes, elles furent impitoyablement désignées à la police, avec laquelle la gargotière se tenait au mieux.

Peint à neuf, en vert au dehors, en rouge à l'intérieur, l'auberge exhibait orgueilleusement son enseigne : « *Aux Trois Mages* », trois hommes, dont un noir, drapés de pourpre et le chef ceint d'une couronne jaune d'œuf. Une porte s'ouvrait sur la rue Amelot : c'était celle des consommateurs ordinaires ; une autre, petite et discrète, donnait sur la cour : c'était l'entrée et la sortie du sanctuaire d'Eros.

Enfin, dans le fond de la cour, s'élevaient un hangar, abritant une carriole, et une écurie attenante, renfermant un cheval. Chaque nuit, Pétussier attelait pour se rendre aux Halles, d'où il revenait le matin avec un plein chargement de comestibles.

Le mari travaillait ainsi de minuit à midi, la femme de midi à minuit et quelquefois plus tard. Car si la porte de l'auberge se fermait à l'heure réglementaire, la petite porte de la cour des Charmes s'entr'ouvrait jusqu'à deux heures du matin, soit pour laisser entrer les clients qui frappaient d'une certaine façon, soit pour les laisser ressortir.

Après la chute de la royauté, l'enseigne de la maison fut habilement retouchée. Des flots de cheveux blancs vinrent cacher les couronnes des personnages et l'inscription *Aux Trois Mages* fut transformée en celle de *Aux trois Sages*. Transformation opportuniste qui, par le changement d'une seule lettre, concilia aux gargotiers l'estime des gens bien pensants, toujours du côté du manche.

Du Pahl connaissait l'établissement et sa patronne. Il était descendu dans l'un et avait subjugué l'autre à son arrivée à Paris, en 1791. Pulchérie, à cette époque, n'était plus de première jeunesse : elle avait même trente-sept ans bien sonnés et, si ses yeux demeuraient vifs et ses dents blanches, son visage commençait à se boursoufler, sa taille à terriblement s'épaissir. Néanmoins elle avait conservé un cœur inflammable et un tempérament exigeant.

Du premier coup du Pahl, avec sa stature imposante et son titre qu'il laissait sonner, fit sa conquête.

Par reconnaissance pour une crème à la framboise, arrosée de certain vin aromatisé, le majestueux baron condescendit à se laisser aimer et Pulchérie crut s'être élevée au rang de grande dame titrée en venant partager la couche douillette de son hôte pendant que Pétussier achetait aux Halles un demi-cent de choux. Aussi du Pahl se trouva-t-il n'avoir rien à payer.

Cette façon de subsister aux dépens des beautés mûres était assez dans les mœurs des gentilshommes. Ceux-ci, à la fin du dix-huitième siècle, considéraient encore les roturières comme leurs obligées de beaucoup lorsqu'ils leur avaient fait l'honneur de se commettre charnellement avec elles.

(*A suivre.*)

Source gallicalabs.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France